

# Je suis consterné par le système de défense des avocats d'Esteban et Samuel



Le procès des jeunes gens que l'on accuse d'être responsables de la mort de Clément Méric arrive à son terme. D'autres que moi en ont déjà longuement parlé.

Mais je découvre aujourd'hui, dans un article du Figaro, le compte rendu de la dernière journée d'audience, consacrée aux plaidoiries des défenseurs, comme il est d'usage.

Et je me sens pris d'une sainte colère lorsque j'apprends, notamment, que la présidente s'est permis d'interrompre un avocat de la défense dans sa plaidoirie.

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/09/13/01016-20180913LIVWWW00050-en-direct-proces-meric-huitieme-jour-skinheads-antifas-violence-sciences-po.php>



La présidente d'une Cour d'Assises qui intervient dans la plaidoirie d'un défenseur pour en contester la ligne, c'est du jamais vu ! C'est une crapulerie... et un sérieux motif de cassation !

Dans une telle circonstance, un grand avocat, un Maurice Garçon, un René Floriot, par exemple, se serait interrompu pendant quelques instants. Puis, il aurait repris :

« Madame la Présidente, vous venez, par votre interruption, de grandement bafouer les droits de la défense.

« Ai-je besoin de vous rappeler que ce qui se joue, ici et maintenant, ce sont la liberté et l'honneur d'un homme et donc, tout simplement, sa vie ?

« Au nom de tout ce qui fonde notre Droit, au nom de la Justice que tous, ici, nous nous efforçons de servir au mieux, je vais donc reprendre l'ensemble de ma plaidoirie à son début ! »

Et il aurait repris du commencement...

Mais les avocats de ce jour ne sont pas ceux d'hier. Ils tiennent plus d'un Nicolas Gardères que d'un Jean-Louis Tixier-Vignancour !

Non seulement ils n'épousent pas la cause de leurs clients,

mais ils les calomnient et les insultent. Ces jeunes gens sont traités de crétins par leurs propres défenseurs qui crachent également, pour faire bonne mesure, sur Serge Ayoub, leur indéfectible ami venu les soutenir !

Ils parlent de doute aux jurés, quand ils devraient leur gueuler sans relâche l'innocence de leurs clients !

Ils devraient tonitruer, fulminer, tempêter que ceux qui se trouvent dans le box des accusés seraient peut-être morts aujourd'hui si les petits fachos rouges avaient réussi leur coup !

Ils devraient tonner à voix de stentor, à faire trembler les murs de Jéricho de la bonne conscience gauchisante, à réveiller les intelligences endormies que ce qui est reproché à ces jeunes gens, c'est de n'avoir pas consenti à subir les coups, fussent-ils mortels, d'un petit archange vengeur pétri de criminelles certitudes et absous, par avance, de tous ses forfaits à venir par un système complaisant.

Mais les ténors du barreau sont devenus des chuchoteurs, ou des hautes-contre, des émules d'Abélard peut-être ?

Et ils demandent aux jurés de juger « sans méchanceté » !

Ils sollicitent cinq ans, plutôt que sept... Et pour le poing américain, vraiment, on n'est pas sûr... Alors, ils invoquent le bénéfice du doute, l'argument de ceux qui croient leur client coupable.

Et surtout, affirment-ils, leurs petits fascistes de clients ne le sont plus du tout, ils ont ouvert les yeux, depuis cinq ans, à la vérité et à la lumière...

Qu'avait dit l'autre, déjà, le 10 mai 1981 ? « Les Français ont franchi la frontière qui sépare la nuit de la lumière. » Eh oui, c'était bien Jack Lang, le Bossuet post-moderne d'une civilisation en soins palliatifs !

Ces avocailles sont dignes de ceux qui assurèrent la figuration au procès des époux Ceausescu. Ils se rangent ostensiblement du côté des juges, de la doxa, de la bien-pensance, bref, de la dictature de la pensée. Ils sont les auxiliaires zélés des modernes « Sections spéciales » de funeste mémoire.

Le seul verdict acceptable pour ces trois jeunes hommes est l'acquittement pur et simple, assorti d'une juste indemnisation pour leurs longs mois d'emprisonnement que rien ne pouvait justifier.

Toute autre décision dresserait le portrait définitif de l'institution judiciaire française : des juges vendus à l'idéologie dominante, des jurés aveugles et manipulés, des avocats aphones et couards, lâchement et médiocrement complices.

Avons-nous besoin d'attendre le verdict pour nous faire une religion ? Nous sommes entre nous et nous savons bien à quoi nous en tenir...

« Jusqu'ici, mais pas plus loin !

« Qu'est-ce que la Liberté si, une fois, elle cède ?

« Qu'est-ce que la Justice si, une fois, elle défaille ?

« Qu'est-ce que la Volonté si, une fois, elle plie ? »

Ces mots ont été écrits par un jeune homme de 21 ans en avril 1938 (après l'Anschluss) et publiés dans la Revue Montalembert.

Quel sera notre « **Jusqu'ici, mais pas plus loin** », 80 ans après l'Anschluss ? Zaouiche au Bataclan ?

Au fait, l'auteur de la citation ci-dessus était un certain François Mitterrand.

Mais cela, bien sûr, est une autre histoire...

**Raphaël Delahaut**